

Fonds d'Équipement Urbain : proposition de programmation 2005 - 2007

Dans le cadre du dispositif d'appui du Conseil Général des Hautes-Pyrénées aux communes du Département, le Conseil Municipal peut proposer une programmation déterminant les projets qu'il souhaite réaliser sur trois ans. La commune a déjà bénéficié de conventionnements au titre du F. E. U. et le dernier contrat étant arrivé à échéance en début d'année 2005, il est possible de soumettre de nouveaux projets à l'Assemblée départementale. Le montant global d'aides pouvant être obtenu sur trois ans s'élève à 335 390 € les taux de subvention allant de 15 à 30 %.

Dans ce contexte il est proposé au Conseil Municipal de retenir les actions suivantes :

- accessibilité de l'hôtel de ville,
- amélioration de l'accessibilité des rues et des espaces publics,
- réhabilitation du jardin des Tilleuls,
- travaux de mise en valeur des abords du château,
- mise en lumière des quartiers d'habitat social.

Projet de délibération

Les membres du Conseil Municipal, après avis de la Commission plénière

1°) adoptent le rapport présenté

2°) proposent au Conseil Général des Hautes-Pyrénées de retenir les actions ci-dessus évoquées au titre du Fonds d'Équipement Urbain pour les années 2005 à 2007 et sollicitent en conséquence son aide financière,

3°) adoptent le plan de financement joint à la présente délibération,

4°) s'engagent à inscrire les crédits nécessaires au financement des opérations proposées au cours des trois exercices 2005, 2006 et 2007

5°) autorisent Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Monsieur le Président du Conseil Général

Contrat de Pays - Programme 2005
Approbation des dossiers et demandes de subventions

**Aménagement de locaux pour la création d'une Maison de l'Emploi
et d'un Centre social multiservices**

Dans le cadre de son projet global de restructuration du centre-ville, la Commune a fait figurer dans le programme d'actions, dès l'origine, un volet social intégrant, dans un objectif de soutien à l'emploi et au lien social au niveau du Pays, l'aide aux jeunes, aux personnes âgées, aux demandeurs d'emploi, aux salariés et particulièrement aux saisonniers, aux entreprises et au milieu associatif.

L'ambition est la réalisation sur un même lieu d'une Maison de l'Emploi et d'un Centre social multiservices regroupant les services les plus importants à destination des publics de l'arrondissement, avec des objectifs évidents de maintien et de développement de l'emploi et de préservation du lien social :

- ▶ Services aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux entreprises

- ▶ Services aux saisonniers avec la mise en place d'un Bureau d'Information des Saisonniers pour l'information, le logement et l'emploi,

- ▶ Services aux jeunes avec le Bureau d'Information Jeunesse pour l'information, l'orientation, la formation, les loisirs, l'emploi,

- ▶ Services aux quartiers permettant de renforcer la coordination des actions sur les quartiers ; de favoriser l'intervention et l'animation des maisons de quartier, de maintenir le lien social et de développer un travail de médiation,

- ▶ Services aux personnes âgées par le développement de la coordination des actions des foyers de troisième âge sur Lourdes, la mise en place du foyer en centre ville, l'organisation des activités intergénérationnelles et le maintien de la socialisation

- ▶ Services aux associations ; la ville de Lourdes regroupe plus de 180 associations dont le rôle est important dans l'ensemble de la ville.
Il convient de développer les moyens de soutien aux associations et de permettre de mieux rationaliser l'assistance aux associations.

Conformément aux dispositions du cahier des charges des Maisons de l'Emploi visé à l'article R. 311 - 7 - 1 du Code du Travail, le dossier de candidature à la labellisation « Maison de l'Emploi » est en cours d'élaboration pour un dépôt en préfecture dans les prochains jours. S'agissant des investissements destinés à permettre l'accueil de la Maison de l'Emploi et du Centre social multiservices, l'opération consiste pour 2005 à procéder à l'acquisition d'un bâtiment industriel situé en centre-ville et à y réaliser une première tranche de travaux qui permettront d'accueillir la structure de gestion de l'équipement, les locaux réservés à la Maison de l'Emploi et aux services aux jeunes et aux personnes âgées ainsi qu'une partie de locaux polyvalents à destination des associations. Une deuxième tranche de travaux sera engagée en 2006 afin de permettre la poursuite de l'accueil des associations.

Pour la première tranche, le montant de l'opération est estimé à 1 454 000 € hors taxes. Il convient donc de solliciter l'aide financière de l'Union Européenne, de l'État ainsi que de la Région, du Département dans le cadre du Pays.

PROJET DE DELIBERATION

Les membres du Conseil municipal, après avis de la Commission Plénière

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident de réaliser en deux tranches à compter de 2005, une opération d'acquisition et d'aménagement de locaux destinés à l'accueil d'une Maison de l'Emploi et d'un Centre Social Multiservices,

3°) précisent que le montant de la première tranche de cette opération s'élève à 1 454 000 € hors taxes

3°) sollicitent l'aide financière de l'Union Européenne, de l'État ainsi que de la Région et du Département dans le cadre du Pays,

4°) adoptent en conséquence le plan de financement joint à la présente délibération,

5°) autorisent Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération

Contrat de Pays - Programme 2005
Approbation des dossiers et demandes de subventions
Prolongement de la voie verte - acquisitions foncières

Initié dans le cadre du programme Leader, l'aménagement d'une voie verte entre les communes de Lourdes et de Pierrefitte peut être considéré comme un réel succès. Très emprunté par toutes les tranches d'âge, il est devenu un outil structurant des activités touristiques tournées vers les déplacements doux et la promenade des personnes à mobilité réduite.

Il est donc envisagé de prolonger cet équipement à ses deux extrémités, les travaux d'aménagement entre Pierrefitte et Cautejets étant d'ores et déjà engagés.

Pour la partie sud le projet consiste à poursuivre l'aménagement depuis l'actuelle aire de départ de la voie jusqu'au marché du Tydos.

Au titre de 2005 est prévue l'acquisition de l'assiette de l'ancienne voie SNCF pour un montant de 114 000 € ainsi que l'a estimé l'administration des Domaines.

Projet de délibération

Les membres du conseil municipal, après avis de la commission plénière :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) confirment la délibération décidant de l'acquisition en fin d'année 2005 de l'assiette de l'ancienne voie ferrée Lourdes - Pierrefitte pour le prix de 114 000 €
- 3°) sollicitent l'aide financière de la Région et du Département dans le cadre du Pays,
- 4°) adoptent en conséquence le plan de financement tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- 5°) autorisent Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Contrat de Pays - Programme 2005
Approbation des dossiers et demandes de subventions

Convention d'Opération de Modernisation des Pôles
Commerciaux et Artisanaux (OMPCA)

Par délibération du 16 décembre 2004, le conseil municipal a décidé de passer avec l'Etat, le Conseil Général, le Conseil régional, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers des Hautes-Pyrénées, une convention d'Opération de Modernisation des Pôles Commerciaux et Artisanaux (OMPCA) pour une durée de trois ans et de solliciter l'aide financière de l'Union Européenne, de l'Etat, du Département et de la Région dans le cadre du Pays pour la mise en oeuvre du programme, et a adopté en conséquence le plan de financement joint.

L'opération de redynamisation et de modernisation des commerces de Lourdes a pour objet de donner ou redonner un rôle de pôle commercial et artisanal moderne et attractif au centre de la cité. Le coût global de l'opération est estimé à 1.950.000 €ht.

Trois objectifs sont visés :

- le renforcement de l'image globale du commerce et de l'artisanat au niveau du Pays,
- l'amélioration du savoir-faire professionnel,
- la modernisation des vitrines commerciales.

Il est proposé au Conseil Municipal de demander, dans le cadre du Pays, pour l'année 2005, l'aide financière du Conseil Général et du Conseil Régional à hauteur de 130 000 € soit 10 000 € pour l'animation et la promotion au commerce et 120 000 € pour la modernisation et la mise aux normes d'hygiène des étals de la halle et celle des vitrines commerciales.

PROJET DE DELIBERATION

Après avis de la Commission plénière, les membres du Conseil Municipal,

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) sollicitent l'aide financière de la Région et du Département dans le cadre du Pays pour la mise en oeuvre du programme d'OMPCA, et adoptent en conséquence le plan de financement joint,
- 3°) autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Contrat de Pays - Programme 2005
Approbation des dossiers et demandes de subventions

Habitat: mise en place d'un Programme d'Intérêt Général

Par délibération du 19 novembre 2004, le conseil municipal a décidé la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général et a sollicité l'aide du Conseil Général dans le cadre du Pays pour la mise en oeuvre de ce programme.

L'objectif de 30 logements porte sur un périmètre élargi circonscrit à l'intérieur du boulevard Célestin Romain et la rue Eugène Duviou au nord, l'avenue Victor Hugo et le boulevard d'Espagne à l'est, l'avenue Francis Lagardère au sud, le boulevard Georges Dupierris, le chemin de l'Arrouza et la rue de l'Egalité à l'ouest.

Le coût de l'opération est estimé à 50.000 €, dont 20.000 € pour l'animation et 30.000 € en abondement des subventions de l'ANAH.

Il est proposé au Conseil Municipal de demander l'aide financière du Conseil Général à hauteur de 15 900 €, soit 4 200 € pour l'animation et 11 700 € en abondement des subventions de la ville et de l'ANAH.

PROJET DE DELIBERATION

Après avis de la commission plénière, les membres du Conseil Municipal :

1

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) sollicitent l'aide financière du Département dans le cadre du Pays pour la mise en oeuvre d'un Programme d'Intérêt Général au titre de 2005 et adoptent en conséquence le plan de financement joint,
- 3°) autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires,

Contrat de Pays - Programme 2005
Approbation des dossiers et demandes de subventions

Amélioration de l'accessibilité des rues commerçantes

Dans le cadre du programme pluriannuel d'amélioration du cadre de vie et de requalification des espaces publics en centre-ville, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la réalisation de travaux d'accessibilité des rues commerçantes.

Ce projet vise à favoriser la praticité des rues commerçantes du centre-ville à la fois :

- en réalisant les aménagements urbains destinés à favoriser le déplacement des piétons,
- en poursuivant la semi-piétonisation des rues,
- en permettant la mise en valeur des commerces par l'élargissement des espaces de chalandise,
- en portant un effort sur l'esthétique urbaine,
- en conservant les espaces de manière à favoriser le déplacement des piétons à mobilité réduite et en améliorant la liaison entre les rues commerçantes et les lieux de stationnement.

En 2004, les travaux ont porté sur la rue et la place de l'Eglise et la rue Saint-Pierre et ont bénéficié des aides financières de l'Union Européenne, de l'Etat (FISAC), du Département au titre du FEU et de la Région au titre de la préfiguration du contrat de Pays.

Pour 2005, il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre le programme par l'aménagement de la rue Laffitte et du pourtour de la place Nord de la halle, ainsi que la rue des Petits Fossés. Le montant des travaux est estimé à 566 000 € hors taxes.

Projet de délibération

Les membres du Conseil Municipal, après avis de la commission plénière :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) se prononcent favorablement sur le programme de travaux d'amélioration de l'accessibilité des rues commerçantes du centre-ville pour 2005
- 3°) sollicitent l'aide financière de l'Union Européenne, de l'État et de la Région et du Département dans le cadre du contrat des pays
- 4°) adoptent en conséquence le plan de financement joint à la présente délibération
- 5°) autorisent Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération

Contrat de Pays - Programme 2005
Approbation des dossiers et demandes de subventions

Restructuration de la halle -
aménagement de la partie nord-ouest de la place du Champ- Commun

Dans le cadre du programme pluriannuel d'amélioration du cadre de vie et de requalification des espaces publics en centre ville engagé par la commune, la restructuration de la halle et de ses abords constituent le cœur du projet. Il s'agit de :

- permettre le maintien du caractère alimentaire de la halle dans un seul pavillon,
- créer un véritable parvis nord de la halle avec la réorganisation du marché de plein air,
- réserver un accueil privilégié aux producteurs du Pays en aménageant une structure couverte sur le parvis nord est,
- améliorer l'accessibilité des piétons et des personnes à mobilité réduite,
- mettre en valeur l'architecture du bâtiment.

La première tranche de travaux qui a débuté en 2004 et qui a consisté à réhabiliter le pavillon Est de la halle et la partie Est de la place a été prise en considération dans le cadre du Pays au titre de la préfiguration du contrat. Ce programme doit se poursuivre en 2005 avec l'aménagement de la partie ouest de la place du Champ Commun.

Le montant des travaux est estimé à 366.500 € hors taxes pour lesquels l'aide financière de l'Etat, ainsi que de la Région et du Département dans le cadre du Pays est sollicitée.

Projet de délibération

Les membres du conseil municipal, après avis de la commission plénière,

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) se prononcent favorablement sur l'aménagement de la partie nord-ouest de la place du Champ Commun,
- 3°) sollicitent l'aide financière de l'État, de la Région et du Département dans le cadre du Pays,
- 4°) adoptent le plan de financement tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- 5°) autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Contrat de Pays - Programme 2005
Approbation des dossiers et demandes de subventions

Château fort - Travaux sur monument
classé parmi les monuments historiques

En partenariat avec l'État, la ville mène depuis plusieurs années une action de réhabilitation du château fort. Classé parmi les monuments historiques, cet édifice qui abrite le Musée Pyrénéen, nécessite des travaux de mise en sécurité et de confortation. Il est proposé de solliciter l'aide financière de la Région dans le cadre du Pays pour les travaux et études qui seront réalisés au cours de l'exercice 2005, et qui ont déjà fait l'objet d'une approbation par délibération du 25 juin 2004.

Projet de délibération

Les membres du Conseil Municipal, après avis de la Commission plénière,

- 1°) adoptent le rapport présenté
- 2°) confirment la délibération en date du 25 juin 2004 décidant de la réalisation d'une tranche de travaux de confortation sur le château fort et d'une étude de diagnostic, pour un montant de 103 000 € hors taxes
- 3°) sollicitent l'aide financière de la Région dans le cadre du contrat de Pays
- 4°) adoptent en conséquence le plan de financement tel qu'il est annexé à la présente délibération
- 5°) autorisent Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération

Contrat de Pays - Programme 2005
Approbation des dossiers et demandes de subventions

Salles multiviandes du Pays des Gaves : extension

La Coopérative du Pays des Gaves a été créée en 2001 en partenariat avec la Chambre d'Agriculture dans l'objectif de favoriser la diversification de l'agriculture sur le territoire du Pays. Cette opération s'est révélée positive puisque aujourd'hui la salle multiviandes compte plus de 300 coopérateurs et emploie huit salariés.

Monsieur le Président de la coopérative ayant fait part de son projet de création d'une unité de fabrication de steak haché, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le principe d'aménagement d'une salle et a sollicité différentes subventions par délibération du 24 mars 2004.

Il convient aujourd'hui de renouveler cette demande d'aides financières dans le cadre de la procédure de Pays.

Projet de délibération

Les membres du Conseil Municipal, après avis de la Commission Plénière,

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) confirment leur délibération du 24 mars 2004 se prononçant favorablement sur le principe d'aménagement d'une salle de l'unité de production multiviandes pour la création d'un atelier de préparation de steak haché,

3°) sollicitent l'aide financière de l'Union Européenne, de l'État ainsi que de la Région et du Département dans le cadre du Pays,

4°) adoptent en conséquence le plan de financement tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Opération Collective Urbaine - Restructuration de la halle de Lourdes et de ses abords **modification du plan de financement**

Suivant délibération en date du 16 janvier 2004, le Conseil Municipal a défini les opérations qu'il souhaitait voir retenues en préfiguration au Contrat de Pays. Parmi ces actions figurent la restructuration intérieure du pavillon Est de la halle et l'aménagement de la partie Nord Est de la place du Champ Commun ainsi que le relogement temporaire des commerçants de la halle. Le plan de financement correspondant était annexé à la délibération.

Suite aux décisions d'attribution de subventions intervenues en faveur de la commune, par l'État (F. I. S. A. C.), la Région et le Département, et dans la mesure où le montant des aides de ces deux dernières collectivités est différent de celui figurant au plan de financement, il convient de modifier en conséquence ce plan de financement.

Projet de délibération

Les membres du Conseil Municipal, après avis de la Commission plénière,

- 1°) adoptent le rapport présenté
- 2°) adoptent le plan de financement de la restructuration de la halle de Lourdes et de ses abords ainsi qu'il est annexé, après modification, à la présente délibération,
- 3°) renouvellent leur demande de subvention auprès de l'Union Européenne,
- 4°) autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

MARCHE DE RECONSTRUCTION
DE LA STATION D'EPURATION
AVENANT N° 2

Au cours de la phase travaux de la reconstruction de la station d'épuration de Vizens, il est apparu nécessaire et pertinent de procéder :

- à la suppression ou à l'ajout de certaines prestations initialement prévues dans le marché, étant entendu que ces éléments ne modifient en rien le process de traitement retenu et ses performances qui avaient fait l'objet de l'appel d'offres,
- au remplacement de l'indice de révision des prix Psdd par l'indice Fsd3,
- à la prise en compte de l'incidence de l'augmentation exceptionnelle du prix de l'acier.

D'autre part, un certain nombre de paramètres et de difficultés imprévues ont généré un léger décalage sur le planning initial de réalisation.

Le rapport ci-joint établi par IRH ENVIRONNEMENT, Maître d'œuvre de l'opération indique précisément la nature des modifications apportées au marché initial.

Il est à noter que l'incidence financière de l'avenant entraîne une augmentation du montant des travaux de 46 835,85 €H.T, ce qui porte le nouveau montant du marché à 11 708 598,36 € HT, soit une plus value globale de 0,3 % .

Le délai global d'exécution est porté à 30 mois au lieu de 29 mois.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le principe de l'avenant, à autoriser Monsieur le Maire à le signer et à prendre toutes les mesures pour son exécution.

PROJET DE DELIBERATION

Après avis de la Commission plénière, les Membres du Conseil Municipal :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le principe de l'avenant avec les entreprises titulaires du marché,
- 3°) autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant et à prendre toutes les mesures pour son exécution.

MARCHE DE RESTRUCTURATION DES HALLES DE LOURDES
MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE
AVENANT N° 1

Par délibération du 25 juillet 2003, vous avez retenu l'équipe de Maîtrise d'œuvre composée de l'ATELIER 14 représenté par Monsieur LACOSTE, du Cabinet d'architectes LECCIA et des BET PEI et SETES, pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réaménagement des halles et de création d'une médiathèque.

Le marché a été conclu sous la forme d'un marché fractionné à tranches conditionnelles qui ont été affermies le 24 septembre 2004.

L'évolution du projet rend nécessaire la passation d'un avenant ayant pour objet :

- la modification du mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre,
- la modification du taux de rémunération lié au marché médiathèque, suite à la nécessité d'intégration d'un espace cyberbase,
- la modification du coût médiathèque sur lequel s'engage le maître d'œuvre au stade de l'avant projet définitif, et ce suite à l'intégration de la cyberbase,
- le complément de la mission de maîtrise d'œuvre initiale par une mission d'architecture intérieure relative à l'aménagement, au choix et à la conception du mobilier et signalétique médiathèque et cyberbase.

Ces modifications conduisent à porter le montant total du marché de 410 046,00 €HT à 532 230,54 €HT soit une plus value de 29,80 % ce qui a nécessité l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est prononcée favorablement le 25 avril 2005.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le principe de l'avenant, à autoriser Monsieur le Maire à le signer et à prendre toutes les mesures pour son exécution.

PROJET DE DELIBERATION

Après avis de la Commission Plénière et avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 25 avril 2005, les Membres du Conseil Municipal

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le principe de l'avenant avec les entreprises titulaires du marché,
- 3°) autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant et à prendre toutes les mesures pour son exécution.

Passeport touristique VISA - Convention 2005

Comme chaque année la ville de Lourdes est invitée, en sa qualité de gestionnaire du musée pyrénéen, à s'associer à la convention définissant les conditions de fonctionnement du passeport touristique VISA. Valable du jour des Rameaux au 13 octobre 2005, ce passeport touristique regroupant huit activités, est vendu aux usagers selon une tarification définie dans la convention.

Les charges liées au passeport, dont la gestion est confiée à la société VISA TOURISTIQUE LOURDAIS, sont réparties à parts égales entre chaque activité. Ce document fixe en outre les conditions de gestion des comptes de cette activité et arrête le montant des rétrocessions dues à chaque partenaire.

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer favorablement sur les termes de cette convention et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Projet de délibération

Les membres du conseil municipal, après avis de la Commission Plénière

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) adoptent la convention à intervenir pour la gestion du passeport touristique VISA 2005,
- 3°) autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention